

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL
DES 17 & 18 mars 2016****Rapport n° CR 47-16 :
Lancement de l'opération "Dessines-moi le Grand Paris de demain"****AMENDEMENT**

Après l'article 1, rajouter un article additionnel rédigé comme suit :

"Mandate la Présidente du Conseil Régional pour interpeller publiquement le gouvernement pour que soit intégrée au projet de loi de finances rectificatif 2016 les modifications législatives suivantes :

- une modification du zonage et des taux de la redevance pour création de bureaux (RCB) afin d'en faire un outil plus volontariste en faveur du développement de l'activité à l'est, au nord et au sud de l'Île-de-France et plus dissuasif dans les zones les plus créatrices de bureaux ;*
- la suppression de l'exonération de la redevance pour les opérations de renouvellement de bureaux, notamment afin d'encourager la transformation de bureaux en logements dans les zones à très forte dominante emploi et ainsi optimiser le produit de cette recette régionale ;*
- la possibilité pour l'EPFIF de porter à long terme des parcelles d'immobilier productif (artisanat et petites industries) et pour la logistique urbaine en petite couronne et à Paris ;*
- une ressource dédiée pour l'aide aux maires bâtisseurs en Île-de-France, pour compléter les aides engagées à partir du budget de l'Etat et de la Région, et mobiliser globalement 20 000 euros par logement ;*
- une ressource dédiée pour aider au recyclage urbain des anciens territoires industriels pollués qui constituent des opportunités foncières majeures en Île-de-France.*

EXPOSE DES MOTIFS

Le lancement d'appel à projets, même s'il peut avoir parfois de la pertinence, ne peut en aucun cas remplacer une politique publique d'aménagement. Limiter la politique d'aménagement au lancement d'appels à projets sur des terrains mis à disposition d'acteurs privés par l'Etat ou des collectivités ne reviendrait globalement qu'à renforcer les déséquilibres existants, et à faire émerger

des projets dominés par les emplois tertiaires dans le centre et l'ouest parisien et par du logement à l'est parisien et en grande couronne.

Les fonctions productives (petites industries et artisanat) seraient exclues du centre de l'agglomération, car moins valorisantes en termes de charges foncières.

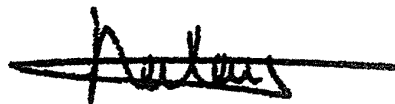
Ce modèle d'urbanisme livré aux seules forces du marché ne peut avoir comme conséquence qu'un renforcement des déséquilibres, avec de lourdes conséquences sociales et environnementales (déficit de logements, déséquilibre renforcé est-ouest habitat-emploi, éloignement des fonctions logistiques du centre de l'agglomération, point désastreux du point de vue environnemental).

Nous considérons en effet que cette nouvelle logique déjà engagée par la ville de Paris et la métropole du grand Paris affaiblit considérablement le rôle politique de nos institutions et vise à renforcer le principe de concurrence entre les territoires et les meneurs de projets.

Ces appels à projet ne sauraient se substituer à une véritable stratégie de planification de l'espace à moyen et long terme menée par les institutions publiques et issue d'un travail réalisé en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs et actrices concernés : collectivités territoriales, architectes et urbanistes, partenaires, francilien-ne-s...

Alors que la pénurie de logements s'accroît, comme le déséquilibre habitat-emploi entre l'est et l'ouest de l'agglomération, et que les PME-PMI sont toujours plus exclues du centre, il y a urgence à ce qu'une véritable politique publique de l'aménagement soit engagée en Ile-de-France. Pour cela des choix législatifs sont indispensables. Quatre axes majeurs doivent le permettre :

- Une réforme de la redevance pour création de bureaux qui permette un réel rééquilibrage vers l'est, le sud et le nord de l'emploi tertiaire ;
- La possibilité pour l'EPPFIF de porter au long terme des parcelles d'emplois productifs (PME-PMI et artisanat) et logistiques ;
- Une aide aux maires bâtisseurs assise sur une recette dédiée et pas seulement sur les budgets de l'Etat et des collectivités ;
- Une recette dédiée pour financer le recyclage des anciens territoires industriels pollués.



Céline MALAISÉ